



Communiqué – Pour diffusion immédiate

La MRC d’Abitibi-Ouest présente un plan ambitieux pour le transport collectif

La Sarre, jeudi le 27 juin 2024 – Désirant répondre davantage aux besoins de déplacement de ses citoyens, la MRC d’Abitibi-Ouest a adopté un plan d’action pour propulser à un autre niveau le transport collectif sur son territoire. Ce plan comporte trois axes et 19 actions spécifiques dont le déploiement complet s’étale sur une période de trois ans.

« Nous visons à doter la MRC d’Abitibi-Ouest de services de transport collectif extensifs qui permettront, à tout citoyen qui le souhaite, de se déplacer de manière abordable, équitable et efficace sur le territoire et même à l’extérieur, au besoin », mentionne Jaclin Bégin, préfet de la MRC d’Abitibi-Ouest.

L’axe 1 décline la nouvelle offre de service en mobilité collective. L’axe 2 propose le mode de gestion et l’encadrement de cette offre de service et l’axe 3 précise la gouvernance et le financement requis pour la mise en œuvre du plan.

Puisqu’une part importante des commerces et des services desservant les citoyens du territoire se trouve à La Sarre, l’action 1 vise à offrir une desserte territoriale entre chacune des municipalités de la MRC et La Sarre. Ces déplacements seront offerts selon des plages horaires relativement étendues et sur réservation préalable.

« À titre d’exemple, un citoyen de Normétal ou d’une autre municipalité qui souhaite se déplacer à La Sarre pourra réserver son transport la veille et un transporteur, de type taxi, ira le chercher, chez lui, dans la plage horaire choisie par le citoyen. Il est souhaitable et probable qu’une ou d’autres personnes soient du même voyage, d’où l’aspect collectif de cette forme de transport qu’on appelle le transport à la demande (TAD) », précise monsieur Bégin.

Parmi les autres innovations en transport collectif, il y aura l’instauration d’une desserte urbaine à La Sarre. Cela permettra tant aux citoyens qui arrivent des autres municipalités qu’à ceux de La Sarre de se déplacer de façon efficace et abordable dans la portion urbaine de la ville. Cela se fera aussi sur réservation mais avec un délai plus court que pour les déplacements territoriaux.

Autre nouveauté, les plages horaires du transport à la demande (TAD) et de la desserte urbaine visent le rabattement sur d’éventuelles liaisons régionales (La Sarre/Amos et La Sarre/Rouyn-Noranda) permettant de faciliter l’accès aux études post-secondaires ou des soins de santé spécialisés non-disponibles sur notre territoire. Dans la même foulée, ces rabattements permettront la connexion avec les liaisons d’autocar vers Montréal et l’Outaouais.

Plusieurs autres actions viendront en support aux précédentes comme : la transformation des modalités du Transport Coup de pouce actuel; le déploiement d'infrastructures et de mesures favorisant l'accès aux services et l'établissement d'une tarification accessible à tous. À cet effet, le tarif à l'utilisateur des déplacements urbains serait fixé à 2\$, les déplacements territoriaux à 5\$ et les déplacements régionaux à 8\$.

Différentes étapes administratives importantes précèdent le déploiement de nouveaux services de transport collectif dont la déclaration de compétence en matière de transport collectif par la MRC, l'embauche de ressources humaines, la réalisation de partenariats institutionnels et l'implantation de solutions technologiques. Il y a aussi l'enjeu du financement qui est tributaire d'une décision gouvernementale prochaine dont la teneur pourrait faciliter la concrétisation de ce projet ambitieux.

Rappelons que l'élaboration de ce plan d'action a fait l'objet d'une large consultation à l'automne 2023 auprès d'organismes et d'individus du territoire. Ceci a permis aux élus d'Abitibi-Ouest d'identifier la nature et l'ampleur des besoins en transport collectif.

« Je crois sincèrement qu'avec ces mesures, nous permettrons à nos citoyens d'habiter et d'occuper le territoire. Nous offrirons aux personnes en perte d'autonomie la possibilité de demeurer dans leur milieu et nous faciliterons le déplacement et l'intégration de nos nouveaux arrivants. Nous savons que pour y parvenir nous devons relever d'importants défis et nous sommes déjà à l'œuvre », mentionne monsieur Bégin.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

La MRC d'Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bordée au nord par le 49^e parallèle et à l'ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 487 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l'aménagement et du développement de son territoire.